

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 33

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Esplanade du monument aux morts –
Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.

Entendu le rapport de Monsieur Esmieu,

En application de l'article 68 de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, la Ville de Bayonne a mis en place un nombre important de solutions alternatives aux produits phytosanitaires et désherbants chimiques. Parmi celles-ci, des allées perméables comme celles des cimetières ont commencé à être engazonnées depuis 2015 et plusieurs mélanges de gazons ont été testés pour répondre à diverses exigences comme la résistance à la sécheresse et au piétinement, le faible entretien ou la capacité de recouvrement.

C'est donc à partir de cette expérience qu'il est proposé, en accord avec l'Architecte des bâtiments de France, de remplacer la totalité du revêtement en gravillon de l'esplanade du monument aux morts par une pelouse, de compléter la partie centrale la plus proche du monument par une allée étroite en béton brut pour faciliter l'accessibilité les jours de cérémonies et de créer une petite rampe dans le talus à l'extrémité du monument. Les deux derniers points sont sujets à une demande de déclaration préalable.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne